

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1385

5 juin 2008

SOMMAIRE

Aladdin S.à r.l.	66441	Goal Financière S.A.	66442
Alfamasi Group S.A.	66440	G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l.	66460
Altervest	66442	Grosvenor International S.A.	66472
Alves Holding S.A.	66440	Hauck & Aufhäuser Investment Gesell- schaft S.A.	66459
Amar International S.A.	66436	"HDR4 SCA ET Cie"	66439
Amar International S.A.	66437	H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health	66434
ARM Asset Backed Securities S.A.	66435	H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health	66434
Bio Energy International S.A.	66436	HMTF CPD Canada Luxco S. à r. l.	66438
BNP Paribas Asset Management Luxem- bourg	66435	ING Multi-Strategies Fund	66439
Brume S.à r.l.	66458	Kynesis S.A.	66436
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	66439	Las Ventanas Enterprises S.A.	66476
Crusader Sàrl	66479	Logix II S.à r.l.	66463
CSSB Immobilière S.A.	66437	Luxizz	66463
Cyrom Administration, s.à r.l.	66462	Luxyard S.à r.l.	66479
Decobelux S.A.	66464	Lysara Holding S.A.	66438
Deko Peintures S.A.	66437	Marni International S.A.	66441
EI Capital Partners S.à r.l.	66443	Materis Luxembourg S.à r.l.	66461
Entreprise de Construction et de Génie Ci- vil Rob. Blaschette S.à r.l.	66440	Mellow S.A.	66442
EREF International 1 S.à r.l.	66477	Mytilus	66438
Eufori S.A.	66452	Phoenix Manufacturing and Trading AG	66463
Euresa Holding S.A.	66456	PRH Management	66453
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	66460	Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l.	66434
Eurosapience Advisory S.A. Holding	66434	SAF-Holland S.A.	66467
Eurosapience Advisory S.A. Holding	66435	Sagelux S.A.	66451
Eylau - Raymond Poincaré «Paris 75116» S.à r.l.	66462	SEI International Services S.à r.l.	66461
Fat Pipe Europe S.A.	66462	Sotammul S.A.	66464
FDM Holdings S.à r.l.	66437	Toscaninvest Holding S.A.	66450
Financière EGINE Holding S.C.A.	66435	Violon Holding S.à r.l.	66461
Finplays Investments S.A.	66439	Wex Limited S.A.	66438
First Data International Luxembourg III S.à r.l.	66451	Wibo Luxtrucks	66464
GEAF International 1 S.à r.l.	66477	Yellow Café II S.à r.l.	66452

H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 78.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063784/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09400. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 78.863.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063786/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09399. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Eurospience Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8.5.08.

Signature.

Référence de publication: 2008063790/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02712. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.411.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 23 avril 2008

1. M. Robin Simon Charles RUSSIAN a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Ian James BROUGH, né à West Bromwich (Royaume-Uni), le 25 juin 1944, demeurant professionnellement à GB-WR5 2BH Worcester (Royaume-Uni), 6, Battenhall Road, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) II S.A R.L.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063867/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 27.605.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008063781/2300/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03490. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Eurosapience Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8.5.08.

Signature.

Référence de publication: 2008063791/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02715. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Financière Egine Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 9.857.

Le bilan au 30 juin 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063793/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01659. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.830.

Le bilan et l'affectation des résultats au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2008.

ARM Asset Backed Securities S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008064011/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03015. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Amar International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.923.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064007/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08856. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Bio Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.385.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064008/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01780. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Kynesis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 84.142.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société KYNESIS SA qui s'est tenue en date du 11 avril 2008 que:

- Le siège social de la société a été fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
- Les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} novembre 2007 pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:
 - * Monsieur Jimmy Tong Sam, Expert Comptable, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, né à Candos (Ile Maurice) le 24 novembre 1968;
 - * Monsieur Rui Da Costa, Employé Privé, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, né à Luxembourg le 2 mai 1974;
 - * Pan Regent S.A avec siège social Calle 53, E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Panama Republic of Panama, enregistrée sous le numéro 529667.
- La société Certifica Luxembourg Sàrl avec siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, RCSL B 86.770 a été nommée commissaire aux comptes de la société avec effet au 1^{er} novembre 2007 pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour la société
Mayfar Trust Sàrl
Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008064003/6215/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CSSB Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M.Spoos.
R.C.S. Luxembourg B 84.120.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064004/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02785. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Amar International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.923.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064009/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08855. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Deko Peintures S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.619.

La présente pour vous informer que je procède à la dénonciation du siège social de votre société en mon étude, 160, rte de Thionville à L-2610 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

M^e Richard STURM.

Référence de publication: 2008064012/1734/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04623. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

FDM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 121.757.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 8 mai 2008 que le siège social de la société est transféré du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour la société

Mayfair Trust Sarl

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008064010/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04113. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

HMTF CPD Canada Luxco S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.271.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2008.
HMTF CPD Canada Luxco S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B
Signatures

Référence de publication: 2008064013/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02809. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Lysara Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 73.081.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064015/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04107. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Mytilus, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 33.617.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064016/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04104. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Wex Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 109.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063907/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01896. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Finplays Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 127.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063908/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01853. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

"HDR4 SCA ET Cie", Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 38.435.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGNUM LTD / ATTC s.a. / Yves Baert

Le Gérant / Administrateur unique / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008063965/813/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02939. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ING Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 81.256.

Extrait de la résolution prise par les administrateurs

Les administrateurs ont décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064000/257/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 68.589.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008063906/3085/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03631. - Reçu 84,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Alves Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.258.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064017/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04101. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Alfamasi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 97.656.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 mars 2008*

1) L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Melle Fabienne WEBER et Madame Mara GALASSI comme membres du conseil d'administration ainsi que la démission de Monsieur Silvio GALASSI comme membre du conseil d'administration et comme administrateur-délégué.

2) Sont nommés à l'unanimité aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2013:

- M. Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

- Mme Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, née le 21 août 1977 à Mont-Saint-Martin (France), domiciliée professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

- Mlle Magalie HILCHER, employée privée, née le 5 janvier 1978 à Algrange (France), domiciliée professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

3) L'assemblée générale décide d'accepter la démission de FIDUS GESTION comme commissaire aux comptes.

4) L'assemblée générale désigne comme nouveau commissaire aux comptes Mme Natalya STRASCHEVSKAYA, épouse TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Tallinn (Estonie), demeurant à L-5730 Aspelt, 10 Munnereferstrooss, et dont le mandat court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2013.

5) L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064021/318/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Entreprise de Construction et de Génie Civil Rob. Blaschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 33.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

LEONIE GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2008064092/240/10.

(080072112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 9 avril 2008 que Lamp International S.à r.l. a transféré 1.350 (mille trois cent cinquante) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- NMD Holdings Establishment, une establishment, constituée et régie selon les lois du Liechtenstein, enregistrée au Public Register of the Principality of Liechtenstein, sous le numéro FL-0002.221.469-1, ayant son siège social au 6, Heiligkreuz, 9490 Vaduz, Liechtenstein.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Lamp International S.à r.l.	12.150 (douze mille cent cinquante) parts
NMD Holdings Establishment	1.350 (mille trois cent cinquante) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Par procuration

ALADDIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008064087/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Marni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.214.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gianni CASTIGLIONI, domicilié au 1, Via Volta, 6901 Lugano (Suisse)
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est Fiduciaire D'Expertise Comptable et de Révision EVERARD & KLEIN S.à r.l., avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008064075/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Mellow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.411.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008064074/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Altervest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.872.

Constituée par acte du 1^{er} octobre 2001 et publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 12 février 2002 n° 235.

Les statuts ont été modifiés par acte au 4 janvier 2005 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée du 25 avril 2008 réélit aux fonctions d'administrateur Monsieur Pierre Ahlborn pour un terme de six ans finissant en 2014.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société Mazars, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

C. Göckel / Bernard Trempont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064082/3876/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Goal Financière S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2008

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

GOAL FINANCIERE S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064064/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

EI Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.528.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourteenth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EI CYPRUS HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 199 Arch. Makariou III Avenue, Limassol 3030, Cyprus, and being registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 188977,

represented by Sophie Theisen, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Limassol, on April 10, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "EI CAPITAL PARTNERS S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-payment

Thereupon, El Cyprus Holdings Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Ian Andrew Sandford, born on 29 January 1963 in Exeter (UK), residing at 18, rue Jean l' Aveugle, L-11448 Luxembourg
2. The registered office of the Company is set at 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

El Cyprus Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 199 Arch. Makariou III Avenue, 3030 Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Chypre sous le numéro 188977,

ici représentée par Sophie Theisen, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 10 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "EI CAPITAL PARTNERS S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des

gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts;

VI. Dissolution - liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Ces faits exposés, El Cyprus Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Ian Andrew Sandford, né le 23 janvier 1963 à Exeter (Grande-Bretagne), et résidant au 18, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. THEISEN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008. LAC/2008/17066. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le neuf mai de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065513/242/405.

(080073155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Toscaninvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.597.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2008 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. (INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A.)

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 6 mai 2008.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2008065245/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Sagelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.522.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 18 avril 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société SAGELUX S.A.

- La démission de M. Christophe ANTINORI, avec effet au 18 avril 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

- M. Alexandre TASKIRAN, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 18/04/2008 jusqu'au 18/10/2011.

Pour publication et réquisition

SAGELUX S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008065244/1211/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2007

L'associé unique de la Société a décidé de mettre fin au mandat de gérant de catégorie A de Monsieur Philip Wall depuis le 21 décembre 2007.

L'associé unique de la Société a nommé Monsieur Stanley Jay Andersen, ayant son adresse professionnelle au 6588 Pacific Street, AK-31, Omaha, NE 68106, Etats-Unis d'Amérique nouveau gérant de catégorie A de la Société à compter du 21 décembre 2007 pour une durée indéterminée.

Ainsi le conseil de gérance se compose depuis le 21 décembre 2007 et à ce jour de la manière suivante:

- Monsieur Scot Silverglate, gérant de catégorie A
- Monsieur Stanley Jay Andersen, gérant de catégorie A
- Monsieur Doeke van der Moelen, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

First Data International Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008065247/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Eufori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.303.

Extrait des résolutions adoptées en date du 9 mai 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de M. Jean Bernard ZEIMET, avec effet au 9 mai 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

- M. Thierry TRIBOULOT, né à Villers-Semeuse (FRANCE), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 09/05/2008 jusqu'au 26/04/2012.

Pour publication et réquisition

EUFORI S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008065243/1211/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Yellow Café II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 96, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.545.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur David FEKETE, gérant, né le 21 mars 1978 (matr: 1978 03 21 159) à Esch/Alzette demeurant à L-9168 Mertzig, 7, rue Floetz;

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «YELLOW CAFE II S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ettelbruck. Il pourra être transféré en toute autre localité de la Commune d'Ettelbruck par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.-€) divisé en cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune, entièrement souscrit et libéré par le comparant prénommé. Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de deux cent cinquante euros (250.-) chacune, sont attribuées au associés à Monsieur David FEKETE, prénommé.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extra-ordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extra-ordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9050 Ettelbruck, 96, Grand'rue.
2. Est nommé gérant de la société Monsieur David FEKETE, prénommé.
3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. FEKETE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008. DIE/2008/3994. — Reçu cent vingt-cinq euros

0,5 % EUR 125.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 16 mai 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008065506/4917/72.

(080073382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

PRH Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 138.536.

— STATUTS

L'an deux mil huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A COMPARU:

Monsieur Paul HEINERSCHIED, Managing Director, né le 29 janvier 1952 Luxembourg, demeurant à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PRH MANAGEMENT".

Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- le conseil en gestion dans les domaines de communications électroniques par tous les moyens, y compris réseaux terrestres et par satellite, réseaux médiatiques et médias électroniques (TV, radio digitale, Internet), et la gestion directe de tels projets pour le compte de clients dans ces domaines

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié M. Paul Heinerscheid déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique pour une durée indéterminée:
M. Paul Heinerscheid, prénommé, qui aura tous pouvoirs d'engager et représenter la société par sa seule signature.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2013: la société à responsabilité limitée PKF ABAX AUDIT ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy. (RCS Luxembourg N ° B 27.671.)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HEINERSCHIED, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008. Relation: LAC/2008/15862. — Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008065508/206/150.

(080073272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Euresa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 33.730.

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURESA HOLDING S.A. avec siège social à L-1017 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.730 (NIN 1990 4005 153),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 404 du 30 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 7 novembre 1994,
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 622 du 7 novembre 1997;
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 du 2 octobre 1998;
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 25 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 27 octobre 2000,
- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 687 du 1^{er} juillet 2003,
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 96 du 24 janvier 2004,

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 941 du 22 septembre 2004.

Le capital social s'élève au montant de dix millions Euros (€ 10.000.000.-), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Emmanuel ULTSCH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Tamara BRUCK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Aline DEBUICHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Rachat par la Société de quinze mille cent quatre-vingt-douze (15.192) actions détenues par la société FOLKSAM, société d'assurance mutuelle, à la valeur comptable des actions;

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 379.800.-) par annulation de quinze mille cent quatre-vingt-douze (15.192) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de DIX MILLIONS EUROS (€ 10.000.000.-) au montant de NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.620.200.-), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-).

4. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement des actions, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société.

5. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les résolutions précédentes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve l'acquisition de quinze mille cent quatre-vingt-douze (15.192) actions détenues par la société FOLKSAM, société d'assurance mutuelle, ayant son siège social à S-10660 Stockholm (Suède), Bohusgatan 14, à la valeur comptable des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 379.800.-) par annulation de quinze mille cent quatre-vingt-douze (15.192) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de DIX MILLIONS EUROS (€ 10.000.000.-), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) au montant de NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.620.200.-), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-).

Il résulte d'une convention de cession d'actions, signée par la prédite société FOLKSAM et la société EURESA HOLDING S.A. en date du 10 septembre 2007, que la valeur comptable des actions a été fixée au prix de TRENTE-CINQ EUROS SOIXANTE CENTS (€ 35,60) par action.

Une copie de la prédite convention, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le paiement des actions annulées, en numéraire, à la valeur comptable de celles-ci.

Il résulte d'un projet de bilan de la Société au 30 septembre 2007 que les réserves disponibles constituées par la Société sont suffisantes pour payer la différence existant entre la valeur comptable et la valeur nominale des actions rachetées et s'élevant au montant total de CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE TRENTE-CINQ EUROS (€ 161.035.-).

Ledit paiement intervient dans le contexte de l'article 49-3 et sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Une copie du prédit projet de bilan, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration afin de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital de la société est fixé à NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.620.200,-), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. ULTSCH, T. BRUCK, A. DEBUICHE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2007, Relation: ECH/2007/1542. — Reçu douze Euros 12,- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008065904/201/99.

(080073699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Brume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6146A, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.314.

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Sverre Harald JOHNSEN, gérant de société, demeurant à N-1440 Drobak, Badehusgata 14A, ici représenté par Monsieur Christoph FANK, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Weiswampach, le 9 avril 2008,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Brume S.à r.l. (20052435 502) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 540 du 15 mars 2006, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 décembre 2005, publiée au dudit Mémorial C, numéro 907 du 9 mai 2006,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 112314,

- qu'elle a un capital de douze mille huit cents euros (12.800,- EUR) divisé en cinq cent douze parts sociales (512) de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Brume S.à r.l.» avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

Ensuite le comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss et de modifier en conséquence l'article 3 alinéa 1^{er} et 2 des statuts comme suit:

« **Art. 3. (alinéa 1^{er} and 2). Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Weiswampach, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Weiswampach by decision of the board of managers.»

« **Art. 3. (alinéa 1^{er} et 2). Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Weiswampach par décision du conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de la société MANACOR (Luxembourg) SA, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 9098 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer la société FN MERCURE SA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés B95507 en tant que gérant unique pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sverre JOHNSEN, Anja HOLTZ.

Enregistré à Wiltz, le 15 avril 2008, WIL/2008/363. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008065905/2724/57.

(080073758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

—
Nachtrag

Die Berufsadresse des Verwaltungsratsmitgliedes der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. Herrn Eberhard Heck hat sich wie folgt geändert: Kaiserstraße, 24, 60311 Frankfurt.

Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung, die am 17. März 2008 in Luxemburg stattfand

KPMG Audit S.à.r.l. wird zum Wirtschaftsprüfer der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahre 2009, die über den Jahresabschluss der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. für das am 31.12.2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29.04.2008.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Lothar Rafalski

Référence de publication: 2008064561/1346/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.692.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste de gérant de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet au 3 mars 2008 pour une période indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008064555/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2008

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Alain VERVAET avec adresse professionnelle sise 888 Bijlmerplein, NL-1102 MG Amsterdam, Patrick BESELAERE avec adresse professionnelle sise 155, rue Colonel Bourg, B-1140 Bruxelles, Philippe GUSBIN avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et Guy DENOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Le Président prend acte de l'acceptation, par les administrateurs, de leur mandat.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008064567/4969/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Materis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.500.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.397.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008064562/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04108. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Violon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.498.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064556/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03448. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

SEI International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.779.

Il résulte de la résolution d'Associé tenue au siège social en date du 18 avril 2008 de la société SEI International Services S.à.r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants:

- Démission de Monsieur Patrick Van Denzen, de sa fonction de Gérant de catégorie B à compter du 18 avril 2008.

- Démission de Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, de sa fonction de Gérant de catégorie B à compter du 18 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEI International Services S.à.r.l.

F.W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008064557/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03449. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Fat Pipe Europe S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 137.100.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 27 mars 2008

Résolutions

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

De nommer Monsieur Jef Hendrickx demeurant n18 (boîte 9) Arnold Maestraat 3 500 à Hasselt en Belgique Directeur à la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que de représenter la société vis à vis de tiers en ce qui concerne cette gestion; et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Jef Hendrickx jouira d'un pouvoir de signature individuel ou conjointe avec celle d'un administrateur, afin d'engager la société à l'égard de tiers.

Fait à Bertrange, le 27 mars 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Limited
Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064558/1241/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Cyrom Administration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.730.

—
Suite à la cession de parts du 31.12.2006, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

WESTFELL HOLDINGS LIMITED 124 parts sociales.

Leander Scherer
Gérant

Référence de publication: 2008064542/759/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Eylau - Raymond Poincaré «Paris 75116» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 107.464.

—
Suite à la dissolution de la société Paris Premier Properties «Lux» S.à r.l. avec effet au 31 décembre 2006, la société Paris Premier Properties S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 113.137, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a repris tous les actifs et passifs de la société dissoute et est devenue le propriétaire des 500 parts sociales de la société Eylau-Raymond Poincaré «Paris 75116» S.à r.l.

Pour avis sincère et conforme
Pour Eylau-Raymond Poincaré «Paris 75116» S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008065240/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Logix II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.191.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société en assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mars 2007 que l'assemblée a nommé au conseil de gérance de la Société:

- En tant que nouveau gérant de Catégorie A:

Monsieur Andrew PETTIT, administrateur de sociétés, né le 7 mars 1968 à GB-Cleethorpes, avec adresse professionnelle à 20 Balderton Street, London, W1K 6TL, Grande-Bretagne. Il est nommé pour une période indéterminée jusqu'à sa démission ou jusqu'à révocation par l'assemblée des associés.

Pour extrait sincère et conforme
POUR PUBLICATION ET REQUISITION

LOGIX II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008065237/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Luxizz, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.695.

—
Rapport du Conseil d'Administration du 26 mars 2008

Le Conseil d'Administration prend acte des résolutions suivantes:

- Révocation de Golden Italia International de son poste d'Administrateur Délégué.
- Nomination de M. LIJNEN Clément, né le 25 juillet 1955 à HEUSDEN (Belgique), demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière à partir du 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008065225/822/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Phoenix Manufacturing and Trading AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.269.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social le 26 mai 2007

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre fin aux mandats d'Administrateurs de Monsieur Hugo DE ROECK, demeurant privé en France et de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE demeurant professionnellement au 243, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateurs remplaçants, Madame Marie Immacolata FLORANGE, Employée privée, demeurant professionnellement au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen et Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER, Comptable, demeurant professionnellement au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Les mandats des Administrateurs remplaçants prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2013.

Pour extrait analytique, aux fins de l'Enregistrement et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHOENIX MANUFACTURING AND TRADING SA

Signature

Référence de publication: 2008065264/553/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Wibo Luxtrucks, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 138.209.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 06/05/2008

Décision de l'associé unique:

Est nommé administrateur de la société WIBO LUXTRUCKS SAU à partir de ce jour avec un pouvoir de signature individuel à hauteur de 5.000 €, Monsieur Willy BOSQUELLE domicilié au 6, rue Kleine Weeg, L-9990 Weiswampach.

Par conséquent, la société WIBO LUXTRUCKS est gérée par Monsieur Alain DETHIER domicilié au 34, rue Trieu Robin, L-9780 Wintrange, comme administrateur délégué ayant les pleins pouvoirs (signature individuelle) et Monsieur Willy BOSQUELLE comme administrateur ordinaire (pouvoir limité à 5.000 €).

Pour tous montants supérieurs à 5.000 €, la signature de Monsieur Alain DETHIER sera requise.

Ces mandats sont valables jusqu'en 2014.

Cette décision sera publiée au Mémorial par les soins de la société.

Luxembourg, le 06 mai 2008.

Willy BOSQUELLE.

Référence de publication: 2008065262/1559/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Decobelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2007

- Les démissions des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées;

- Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

DECOBELUX S.A.

A. VIGNERON / S. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008065253/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Sotammul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.521.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) La société Select Financial Holding S.A. ayant son siège social à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
- 2) La société Financial Planning and Development Holding S.A., ayant son siège social à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire des comparante, agissant ès- dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «SOTAMMUL S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la prestation de services à filiales.

La société a pour objet également l'acquisition de tous titres, valeurs mobilières et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, tant mobilières qu'immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seront les mêmes que ceux dont jouissent les anciennes actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et sont rééligibles et révocables à tout moment.

Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites pour les conformer aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la durée fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les modifications statutaires ne pourront être décidées qu'à l'unanimité des voix.

Titre V. - Généralités

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Select Financial Holding S.A., prédésignée, cent cinquante cinq actions	155
2. Financial Planning and Development Holding S.A., prédésignée, cent cinquante cinq actions	155
Total: Trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800.- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1) M. Guy FEITE, demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
- 2) M. Sébastien VACHON, demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
- 3) Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., ayant son siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société European Management Fiduciary S.A., 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16024. — Reçu à 0,5%: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008065105/211/150.

(080073004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary part of the general meeting of the shareholders (the Meeting) of SAF-HOLLAND S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113090 (the Company). The Company has been incorporated on 21 December 2005 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 643 of 29 March 2006. The articles of association of the Company have been amended several times as and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 25 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1940 of 11 September 2007.

The Meeting is opened by Dr Rolf Bartke. He proposes to the Meeting that he be appointed as chairman of the Meeting (the Chairman). The Meeting elects Dr Rolf Bartke as Chairman. The Chairman appoints Jean-François Bouchoms as

secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Thomas Rahmen as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Chairman informed the audience that the Meeting shall be composed of an extraordinary part (the EGM) and an ordinary part (the AGM) and that Meeting shall be recorded by way of a notarial deed until the close of the EGM.

The Chairman further informed the Meeting that all the members of the board of directors of the Company (the Board of Directors) are present, except Mr Gerhard Rieck.

The shareholders present, represented or voting by correspondence and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the shareholders attending the Meeting or their representatives and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the members of the Bureau.

The Chairman informed the audience that, in line with a proposal of the German Corporate Governance Code, the Meeting will be broadcasted on the Internet. The Chairman specified that broadcasting on the Internet shall continue only until the end of the official speaking contributions of the Board of Directors with respect to the extraordinary and ordinary annual parts of the Meeting. The Chairman further informed the audience that neither the questions of shareholders or shareholder representatives nor the answers of the members of the Board of Directors to individual shareholders or shareholder representatives shall be broadcasted on the Internet.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company were duly convened by two separate convening notices containing the agenda of the Meeting, each published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in the *Tageblatt* dated 7 April 2008 and 16 April 2008.

II. In addition, the convening notice was published in the *elektronischer Bundesanzeiger* on 7 April 2008 and in *Financial Times Deutschland* on 7 April 2008 and had been made available to the public on the Company's website since 7 April 2008.

III. With respect to the agenda below of the EGM, a quorum of presence of at least half of the issued and outstanding share capital is required. The EGM agenda items are adopted by a majority of at least 2/3 (two thirds) of the shares present or represented. In the event the quorum is not reached at the Meeting, the EGM will be reconvened. At the reconvened meeting, no quorum is required and decisions are adopted at 2/3 (two thirds) of the present or represented shares. In determining this majority, abstentions are not taken into account.

IV. With respect to the agenda below of the AGM, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the Meeting and the resolutions are taken by a simple majority of the shares represented and voting at the AGM. In determining this majority, abstentions are not taken into account.

V. The agenda of the EGM is the following (the EGM Agenda):

(1) Amendment of article 17.1 of the articles of association of SAF-HOLLAND S.A. so that this article be reworded as follows: "17.1 The Annual General Meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of April in each year at 11:00 a.m." Article 17.2 of the articles of association of SAF-HOLLAND S.A., which reads as follows, "17.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day," remains unchanged.

(2) Amendment of article 18.3 of the articles of association of SAF-HOLLAND S.A. so that the last sentence of this article, which reads as follows, be deleted, "In respect of shares listed on a regulated market and held in a depository system pursuant to Articles 6.5 or 6.10, the call shall be made by the means of communicating commonly used on such market, notwithstanding the provisions of the preceding sentence."

VI. The agenda of the AGM is the following (the AGM Agenda):

(1) Presentation of the reports of the Board of Directors and the report of the external auditor (*réviseur d'entreprises*) of the Company for the financial year ended 31 December 2007.

(2) Approval of (i) the stand alone accounts for the financial year ended 31 December 2007 and (ii) the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2007, and allocation of the result as per 31 December 2007.

(3) Payment of a dividend to the shareholders of the Company in an amount of EUR 0.4247 per share, the individual amounts payable to each shareholder to be rounded up or down to the nearest whole cent amount.

(4) Discharge (*quitus*) to each of the members of the Board of Directors of the Company, consisting of Dr Rolf Bartke, Dr Siegfried Goll, Mr Rudi Ludwig, Mr Richard Muzzy, Mr Gerhard Rieck, Mr Ulrich Otto Sauer, Mr Bernhard Schneider, and Mr Martin Schwab for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2007.

(5) Discharge (*quitus*) to the external auditor (*réviseur d'entreprises*) of the Company, Ernst & Young, Société Anonyme, for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2007.

(6) Renewal of the mandate of the external auditor (*réviseur d'entreprises*) of the Company, Ernst & Young, Société Anonyme.

(7) Miscellaneous.

VII. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau, that out of the total share capital of the Company corresponding to EUR 188,373.75 and represented by 18,837,375 shares, with a par value of EUR 0.01 per share, 11,379,908 shares, i.e. 60.41 % of the share capital are present or duly represented or have duly voted by correspondence at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items on the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

VIII. After deliberation, the Meeting passes the following resolutions in relation to the EGM Agenda.

First resolution

The Meeting resolves to amend article 17.1 of the articles of association of the Company (the Articles) so that the annual general meeting of the Company shall be held on the fourth Thursday in April of each year at 11.am, and as a result, the annual general meeting of the Company with respect to the financial year ended on 31 December 2007 shall be held on 24 April 2008 at 11.a.m. (CEST).

The Meeting, thus, resolves to amend article 17.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"17.1

The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on fourth Thursday in April of each year at 11.a.m."

This resolution has been approved:

with 11,379,908 Yes votes = 100 % of the votes

with 0 No votes = 0 % of the votes and

with 0 abstentions and 0 votes not cast, i.e. with the legally required 2/3 (two thirds) majority.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 18.3 of the Articles in order to delete the last sentence of that article. The Meeting, thus, resolves to amend article 18.3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"18.3

The convening notices for all general meetings of the shareholders will contain the agenda of the meeting and will be published twice with an eight day interval and at least eight days before the date of the meeting in the Luxembourg Official Gazette and in a nationwide daily newspaper. Registered letters may also be sent to shareholders registered in the share register (if any) eight days before the meeting but if such registered letters are also sent while the convening notices are published according to the preceding sentence, the Board of Directors need not evidence that this formality has been complied with

This resolution has been approved:

with 11,379,908 Yes votes = 100 % of the votes

with 0 No votes = 0 % of the votes and

with 0 abstentions and 0 votes not cast, i.e. with the legally required 2/3 (two thirds) majority.

There being no further business on the EGM Agenda, the EGM closed at 11.35 a.m.

The Meeting then moved on to deliberate on the AGM Agenda without the presence of the undersigned notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 2,000 (two thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mille huit, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A été tenue la partie extraordinaire de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée) de SAF-Holland SA (la Société), une société anonyme ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113090, constituée par à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 643 du 29 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont

été modifiés à plusieurs reprises, pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1940 du 11 Septembre 2007.

L'Assemblée est ouverte par Dr Rolf Bartke qui propose à l'Assemblée de le nommer président (le Président). L'Assemblée désigne Dr Rolf Bartke en tant que Président. Le Président désigne Jean-François Bouchoms en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne M.Thomas Rahmen en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Président informe l'audience que l'Assemblée sera composée d'une partie extraordinaire (l'AGE) et d'une partie ordinaire (l'AGO).

Le Président informe de plus l'Assemblée que tous les membres du conseil d'administration de la société (le Conseil d'Administration) sont présents, à l'exception de M. Gerhard Rieck.

Les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par les membres du Bureau.

Le Président informe l'Assemblée qu'en accord avec les recommandations du code de Corporate Governance Allemand, l'Assemblée sera retransmise sur Internet. Le Président précise cependant que la retransmission sur Internet couvrira seulement les présentations verbales officielles du Conseil d'Administration concernant les parties extraordinaire et ordinaire de l'Assemblée. En outre, le Président informe l'audience que les questions des actionnaires ou celles de leurs représentants, ainsi que les réponses apportées individuellement aux actionnaires ou leurs représentants par le Conseil d'Administration ne seront pas retransmises sur Internet.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués à l'Assemblée par deux avis de convocation distincts contenant l'ordre du jour de l'Assemblée, chacun paru au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans le Tageblatt en date du 7 avril 2008 et 16 avril 2008.

II. l'avis de convocation a de plus été publié dans le elektronischer Bundesanzeiger le 7 avril 2008 et dans le Financial Times Deutschland du 7 avril 2008 et est accessible au public via le site internet de la Société depuis le 7 avril 2008.

III. en ce qui concerne l'ordre du jour de l'AGE reproduit ci-dessous, un quorum constitué de la moitié au moins du capital social est requis. Les points à l'ordre du jour de l'AGE sont adoptés à la majorité des 2/3 (deux tiers) des actions présentes ou représentées. Si le quorum n'est pas réuni à l'Assemblée, l'AGE sera convoquée à nouveau. Dans un tel cas, aucun quorum ne sera exigé et les décisions seront adoptées à la majorité des 2/3 (deux tiers) des actions présentes ou représentées. Les abstentions ne sont pas prises en compte pour déterminer cette majorité.

IV. en ce qui concerne l'ordre du jour de l'AGO, aucun quorum particulier n'est requis pour les délibérations de l'Assemblée et les résolutions sont adoptées à la majorité simple des actions représentées et votant à l'AGO. Les abstentions ne sont pas prises en compte pour déterminer cette majorité.

V. l'ordre du jour de l'AGE est libellé comme suit (l'Ordre du Jour de l'AGE):

(1) Modification de l'article 17.1 des statuts de SAF-HOLLAND S.A. qui se lira désormais de la manière suivant: "17.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures." L'article 17.2 des Statuts de SAF-HOLLAND S.A. qui se lit comme suit, "17.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit," reste lui inchangé;

(2) Modification de l'article 18.3 des statuts de SAF-HOLLAND S.A de telle sorte à ce que la dernière phrase de cet article qui se lit comme suit soit supprimée: "Concernant les actions cotées sur un marché régulé et inscrites dans un système dépositaire conformément aux articles 6.5 ou 6.10, la convocation sera effectuée conformément aux pratiques courantes sur un tel marché, nonobstant les dispositions précédentes."

VI. l'ordre du jour de l'AGO est libellé comme suit (l'Ordre du Jour de l'AGO):

(1) Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises de la Société pour l'année sociale terminée au 31 décembre 2007;

(2) Approbation (i) des comptes statutaires pour l'année sociale terminée au 31 décembre 2007 et (ii) des comptes consolidés pour l'année sociale terminée au 31 décembre 2007 et affectation des résultats au 31 décembre 2007;

(3) Versement aux actionnaires d'un dividende d'un montant de EUR 0.4247 par action, les montants individuels devant être payés aux actionnaires étant arrondis au centime le plus proche;

(4) Quitus à chacun des membres du Conseil d'Administration de la Société lequel se compose de Dr Rolf Bartke, Dr Siegfried Goll, M. Rudi Ludwig, M. Richard Muzzy, M. Gerhard Rieck, M. Ulrich Otto Sauer, M. Bernhard Schneider, et M. Martin Schwab pour l'année sociale terminée au 31 décembre 2007;

(5) Quitus au réviseur d'entreprises de la Société, Ernst & Young, Société Anonyme, pour l'année sociale terminée au 31 décembre 2007;

(6) Renouvellement du mandat de Ernst & Young, Société Anonyme, en tant que réviseur d'entreprises de la Société;

(7) Divers.

VII. qu'il apparaît selon une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que sur les 18.837.375 actions ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société lequel s'élève à un montant de EUR 188.373,75.-, 11.379.908 actions, i.e. 60,41 % du capital social sont présentes, représentées ou ont dûment voté par correspondance à l'Assemblée, laquelle est, par conséquent, dûment constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessus. La liste de présence signée par l'ensemble des actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte de même que les procurations devant être soumises aux formalités de l'enregistrement.

VIII. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes concernant les points à l'Ordre du Jour de l'AGE.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17.1 des statuts de la Société (les Statuts) de sorte à ce que l'assemblée générale annuelle de la Société se tienne le quatrième jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures, en conséquence de quoi, l'assemblée générale annuelle de la Société pour l'année sociale terminée au 31 décembre 2007 a lieu le 24 avril 2008 à 11.00 heures (CEST).

L'Assemblée décide ainsi de modifier l'article 17.1 des Statuts qui se lira désormais de la manière suivante:

"17.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures."

Cette résolution a été approuvée:

avec 11.379.908 Voix positives = 100 % des voix

avec 0 Voix négatives = 0 % des voix et

avec 0 abstentions et 0 voix non exprimées, i.e. à la majorité requise des 2/3 (deux tiers).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18.3 des Statuts afin d'en supprimer la dernière phrase.

L'Assemblée, décide ainsi de modifier l'article 18.3 des Statuts qui se lira désormais de la manière suivante:

"18.3 Les convocations à toutes les assemblées générales des actionnaires devront contenir l'ordre du jour de l'assemblée et seront publiées à deux reprises à huit jours d'intervalle et au minimum huit jours avant la date de l'assemblée dans le Journal Officiel luxembourgeois ainsi que dans un quotidien de portée nationale. Des courriers recommandés pourront également être envoyés aux actionnaires figurant au registre des actionnaires (s'il y en a) dans un délai de huit jours avant l'assemblée, toutefois si l'envoi desdits courriers recommandés a lieu en même temps que la publication des convocations conformément aux précédentes, le Conseil d'Administration n'aura pas besoin de prouver que cette formalité a été accomplie."

Cette résolution a été approuvée:

avec 11.379.908 Voix positives = 100 % des voix

avec 0 Voix négatives = 0 % des voix et

avec 0 abstentions et 0 voix non exprimées, i.e. à la majorité requise des 2/3 (deux tiers).

L'Ordre du Jour de l'AGE ayant été discuté, l'Assemblée est ajournée à 11.35 heures.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion des points à l'Ordre du Jour de l'AGO sans la présence du notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 2.000.- (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de l'Assemblée, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R. BARTKE, J.-F. BOUCHOMS, T. RAHMEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17822. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065470/242/242.

(080073172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GROSVENOR INTERNATIONAL S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.464.

The Company was incorporated pursuant to a deed of M^e Jean Seckler, notary, residing in Junglinster on 19 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1420 of 1 October 2002. The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on 29 January 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 703 of 21 March 2008.

The meeting is presided by Mr Jeremy MOON, director, residing in London.

The chairman appoints as secretary Mr Pit RECKINGER, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Simon HAUSEWELL, banker, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

II.- As appears from the attendance list, all twenty-eight thousand five hundred (28,500) Ordinary Shares, forty-three thousand five hundred (43,500) Non-Voting Preference Shares and sixteen thousand (16,000) Voting Preference Shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III.- This extraordinary general meeting of shareholders was convened by registered mail sent to all shareholders of record on 14 April 2008 and by a publication of the convening notice in the Wort on 14 April 2008.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) To specify the rights attached to the Class B Voting Preference Shares which may be issued as part of the authorised share capital and to consequently amend article 8.3. (ii) of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 8. Dividend rights.

[...]

(ii) Thereafter, the holders of Voting Preference Shares, in priority to the holders of Ordinary Shares (but after payment of any Preferred Amount to the holders of the Non-Voting Preference Shares as set out above) shall receive, on a pari passu basis, out of funds legally available therefor (including any available share premium paid to the Company upon issue of any shares):

- for the Class A Voting Preference Shares: cumulative cash dividends («Dividends»), at the rate based on six months EURIBID (defined as the six month rate certified by a calculation agent appointed by the Company (the «Calculation Agent») as being the rate per annum for a deposit in Euros as determined by the Calculation Agent by deducting 1/8 per cent from the relevant EURIBOR six month rate). The relevant EURIBOR six month rate means the percentage rate per annum determined by the Banking Federation of the European Union for the EURIBOR six month rate displayed on page 246 of the Telerate System screen or at page EURIBOR01 for a period of six months by the Reuters System screen, at or about 11:00 a.m. two Business Days prior to the first day of the relevant Dividend Period (as defined hereafter). If the agreed page is replaced or service ceases to be available, the Calculation Agent may specify another page or service displaying the appropriate rate after consultation with the Company. If no such alternative page or service is available, the relevant EURIBOR six month rate will be based on the average of the relevant rates offered on such day by three reference banks (agreed between the Company and the Calculation Agent) plus a margin of 100 basis points, payable semi-annually on each Dividend Payment Date (as defined hereafter) with respect to the six month period (each such period referred to herein as a ((Dividend Period)» starting on (and including) the preceding Dividend Payment Date and ending on (and including) the day preceding the next Dividend Payment Date, provided that the first Dividend Period will start on (and include) the date of issuance of the Class A Voting Preference Shares and end on (and include) 29th June 2003.

- for the Class B Voting Preference Shares: Dividends, at the rate based on six months EURIBID (defined as the six month rate certified by the Calculation Agent as being the rate per annum for a deposit in Euros as determined by the Calculation Agent by deducting 1/8 per cent from the relevant EURIBOR six months rate) to which a margin of 40 basis points per annum will be added. The relevant EURIBOR six month rate means the percentage rate per annum determined

by the Banking Federation of the European Union for the EURIBOR six months rate displayed on page 246 on the Telerate System screen or at page EURIBOR01 for a period of six months by the Reuters System screen, at or about 11:00 a.m. two Business Days prior to the first day of the relevant Dividend Period (as defined hereafter). If the agreed page is replaced or service ceases to be available, the Calculation Agent may specify another page or service displaying the appropriate rate after consultation with the Company. If no such alternative page or service is available, the relevant EURIBOR six month rate will be based on the average of the relevant rates offered on such day by three reference banks (agreed between the Company and the Calculation Agent). The Dividends shall be payable (as dividends or interim dividends) semi-annually on each Dividend Payment Date (as defined hereafter) with respect to the six month period (each such period referred to herein as a "Dividend Period") starting on (and including) the preceding Dividend Payment Date and ending on (and including) the day preceding the next Dividend Payment Date, provided that the first Dividend Period will start on (and include) the date of issuance of the Class B Voting Preferences Shares and end on (and include) 30th December 2008 and provided further that for any period where the Class B Voting Preferences Shares shall be partly paid up, the right to Dividend shall apply only on such amount as is paid up. The Dividends shall be paid by the Company net of withholding (up to a maximum withholding of 15%) and accordingly, if any withholding tax (up to a maximum of 15%) were to apply on a payment to a holder of Class B Voting Preferences Shares the Company will gross up this payment so that the relevant holder receives a net amount equal to the Dividends attributable to Class B Voting Preferences Shares as set out above. Any withholding tax in excess of 15% will be borne by the shareholders and the Company shall not have any gross up obligation in that respect.

For the purpose hereof "Dividend Payment Date" means 30th June and 31 December in each year (subject to any such day not being a Business Day, in which case payment of such Dividend shall be made on the immediately preceding Business Day). For the purposes of these articles of incorporation, a "Business Day" shall mean a day on which banks in Luxembourg are open for business all day and on which foreign exchange dealings may be conducted in Luxembourg.

For the purpose of calculating Dividends, the amount of Dividends will be computed on the basis of twelve 30 day months, a 360 day year and, for those periods shorter than one month, or which represent an excess over multiples of one month the actual number of days elapsed in such period.

Dividends on the Voting Preference Shares are cumulative. The Company may appoint any agent to calculate or publish the Dividends.

[...]"

(2) to confirm the authorised share capital of the Company as currently set out in article 5 of the articles of incorporation of the Company and all powers and delegations to the board of directors of the Company to issue shares in respect thereof for a duration to expire on 23 April 2013 and in the context thereof to acknowledge and approve the report of the board of directors of the Company relating to the circumstances and conditions upon which shares may be issued against cash within the authorised share capital whilst suppressing preemptive subscription rights of existing shareholders regardless as to class and to amend article 5.2. second paragraph by replacing the reference therein to "within a period of five years from 31 December 2007" by "within a period of five years from 23 April 2008".

After due and careful deliberation, the following resolutions were adopted at the majorities set out below:

First resolution

It is resolved to specify the dividend rights attached to the Class B Voting Preference Shares which may be issued as part of the authorised share capital and to amend consequently article 8.3. (ii) of the articles of association of the Company as set forth in point 1 of the agenda.

In favour:

- twenty-eight thousand five hundred (28,500) Ordinary Shares
- one hundred (100) Class A Voting Preference Shares

Against: 0 /

Abstention: fifteen thousand and nine hundred (15,900) Class A Voting Preference Shares

Second resolution

It is resolved to confirm the authorised share capital of the Company as currently set out in article 5 of the articles of incorporation of the Company and to confirm all powers and delegations to the board of directors of the Company to issue shares in respect thereof until 23 April 2013 and in that context it is further resolved to acknowledge and approve the report of the board of directors of the Company relating to the circumstances and conditions upon which shares may be issued against cash within the authorised share capital whilst suppressing preemptive subscription rights of existing shareholders regardless as to class in the form submitted to the meeting, such report shall remain annexed to this deed to be registered with it; and as a consequence thereof to replace in the second paragraph of article 5.2. of the articles of association of the Company the reference to "within a period of five years from 31 December 2007" by "within a period of five years from 23 April 2008".

In favour:

- twenty-eight thousand five hundred (28,500) Ordinary Shares
- one hundred (100) Class A Voting Preference Shares

Against: 0 /

Abstention: fifteen thousand and nine hundred (15,900) Class A Voting Preference Shares

The above resolutions were also approved by a unanimous consent of all Non-Voting Preference Shares in issue.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GROSVENOR INTERNATIONAL S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.864.

La Société a été constituée suivant acte de M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1420 du 1^{er} octobre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 29 janvier 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 703 du 21 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Jeremy MOON, administrateur, demeurant à Londres.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Pit RECKINGER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Simon HAUSEWELL, banquier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les vingt-huit mille cinq cents (28.500) Actions Ordinaires, quarante-trois mille cinq cents (43.500) Actions Privilégiées sans Droit de Vote et seize mille (16.000) Actions Privilégiées avec Droit de Vote, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été convoquée par avis envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires en date du 14 avril 2008 et par une publication de l'avis de convocation dans le Wort du 14 avril 2008.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Spécifier les droits attachés aux Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B qui peuvent être émises dans le cadre du capital social autorisé et modifier en conséquence l'article 8.3. (ii) des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 8. Droits aux dividendes.

[...]

(ii) Puis, les détenteurs d'Actions Privilégiées avec Droit de Vote, recevront, sur une base pari passu, en priorité sur les détenteurs d'Actions Ordinaires (mais après paiement de tout Montant Privilégié au détenteur d'Actions Privilégiées sans Droit de Vote ainsi qu'il a été exposé ci-dessus), en provenance de fonds légalement disponibles (incluant toute prime d'émission payée disponible à la Société lors de l'émission d'actions):

- pour les Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe A: des dividendes cumulatifs en numéraire (les «Dividendes»), à un taux basé sur six mois EURIBID (défini comme le taux de six mois certifié par un agent de calcul nommé par la Société («l'Agent de Calcul») comme étant le taux annuel d'un dépôt en Euros, déterminé par l'Agent de Calcul en déduisant 1/8 pour cent du taux EURIBOR six mois concerné. Le taux EURIBOR six mois concerné signifie le pourcentage par année déterminé par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne pour le taux EURIBOR six mois donné à la page 246 du Telerate System screen ou à la page EURIBOR01 pour une période de six mois par Reuters System screen à ou aux environs de 11.00 heures deux Jours Ouvrables avant le premier jour de la Période de Dividende concernée (telle que définie ci-après). Si la page convenue est remplacée ou si le service n'est plus disponible, l'Agent de Calcul peut, après consultation de la Société, mentionner une autre page ou un autre service fournissant le taux approprié. Si aucune autre

page ou aucun autre service n'est disponible, le taux EURIBOR six mois concerné sera basé sur la moyenne des taux pertinents offerts ce jour là par trois banques de référence (sur lesquelles se seront accordés la Société et l'Agent de Calcul), plus une marge de 100 points de base, payables semestriellement à chaque Date de Paiement de Dividende (telle que définie ci-après) en ce qui concerne la période de six mois (chacune de ces périodes étant appelée la (Période de Dividende) commençant à (et incluant) le 29 juin 2003.

- pour les Actions Privilégiées de Classe B avec Droit de Vote: les Dividendes, à un taux basé sur six mois EURIBID (défini comme le taux de six mois certifié par l'Agent de Calcul comme étant le taux annuel d'un dépôt en Euros, déterminé par l'Agent de Calcul en déduisant 1/8 pour cent du taux EURIBOR six mois concerné) auquel une marge de 40 points de base sera additionnée. Le taux EURIBOR six mois concerné signifie le pourcentage par année déterminé par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne pour le taux EURIBOR six mois donné à la page 246 du Telerate System screen ou à la page EURIBOR01 pour une période de six mois par Reuters System screen à ou aux environs de 11.00 heures deux Jours Ouvrables avant le premier jour de la Période de Dividende concernée (telle que définie ci-après). Si la page convenue est remplacée ou si le service n'est plus disponible, l'Agent de Calcul peut, après consultation de la Société, mentionner une autre page ou un autre service fournissant le taux approprié. Si aucune autre page ou aucun autre service n'est disponible, le taux EURIBOR six mois concerné sera basé sur la moyenne des taux pertinents offerts ce jour là par trois banques de référence (sur lesquelles se seront accordés la Société et l'Agent de Calcul).

Les Dividendes seront payables semestriellement (en tant que dividendes ou acomptes sur dividendes) à chaque Date de Paiement de Dividende (telle que définie ci-après) en ce qui concerne la période de six mois (chacune de ces périodes étant appelée la (Période de Dividende) commençant à (et incluant) le précédent Jour de Paiement de Dividende et se terminant (et incluant) le jour précédent le prochain Jour de Paiement de Dividende, à condition que la première Période de Dividende commence (et inclut) le jour de l'émission des Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B et se termine (et inclut) le 30 décembre 2008 et à condition en outre que pour toute période durant laquelle les Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B sont payés partiellement, le droit au Dividende ne s'appliquera que sur ce montant. Les Dividendes seront payés par la Société, net de toute retenue (avec un seuil maximal de retenue de 15%) et en conséquence, si une retenue à la source (d'un maximum de 15%) devait s'appliquer sur un paiement dû à un détenteur d'Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B, la Société augmentera ce paiement de sorte que ce détenteur reçoive un montant net égal aux Dividendes attribuables aux Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B tel que défini ci-avant. Toute retenue à la source excédant 15% sera à charge des actionnaires et la Société n'aura aucune obligation d'augmentation dans ce contexte.

Pour les besoins de ce qui précède, la «Date de Paiement de Dividende» signifie le 30 juin et le 31 décembre de chaque année (au cas où ces jours ne seraient pas des Jours Ouvrables, le paiement de ce dividende sera fait le Jour Ouvrable précédent). Pour les besoins de ces statuts, un «Jour Ouvrable» signifie un jour où les banques à Luxembourg sont ouvertes toute la journée et où les transactions de change peuvent être effectuées au Luxembourg.

Pour les besoins du calcul des Dividendes le montant des Dividendes sera calculé sur une base de 12 mois de trente jours, d'une année de 360 jours et, pour les périodes inférieures à un mois, ou qui excèdent les multiples d'un mois le nombre effectif de jours écoulés durant cette période.

Les Dividendes provenant d'Actions Privilégiées avec Droit de Vote sont cumulatifs. La Société peut nommer un agent qui calculera ou publiera les Dividendes.

[...]"

(2) confirmer le capital social autorisé de la Société tel qu'il est actuellement fixé à l'article 5 des statuts de la Société ainsi que tous les pouvoirs et délégations au conseil d'administration de la Société d'émettre des actions dans ce cadre pour une durée expirant le 23 avril 2013 et dans ce contexte, constater et approuver le rapport du conseil d'administration de la Société relatif aux circonstances et conditions suivant lesquelles des actions peuvent être émises en contrepartie d'espèces dans le cadre du capital social autorisé tout en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants sans tenir compte de la classe et modifier l'article 5.2, second paragraphe en y remplaçant la référence "dans un délai de cinq ans à compter du 31 décembre 2007" par "dans un délai de cinq ans à compter du 23 avril 2008".

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées aux majorités indiquées ci-dessous:

Première résolution

Il est décidé de spécifier les droits aux dividendes attachés aux Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe B qui peuvent être émises dans le cadre du capital social autorisé et de modifier en conséquence l'article 8.3. (ii) des statuts de la Société tel qu'indiqué au point 3 de l'ordre du jour.

Pour:

- vingt-huit mille cinq cents (28.500) Actions Ordinaires
- cent (100) Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe A

Contre: 0 /

Abstention: quinze mille neuf cents (15.900) Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe A

Deuxième résolution

Il est décidé de confirmer le capital social autorisé de la société tel qu'il est actuellement fixé à l'article 5 des statuts de la Société et de confirmer tous les pouvoirs et délégations au conseil d'administration de la Société d'émettre des actions pour une durée devant expirer le 23 avril 2013 et dans ce contexte, constater et approuver le rapport du conseil d'administration de la Société relatif aux circonstances et conditions suivant lesquelles des actions peuvent être émises en contrepartie d'espèces dans le cadre du capital social autorisé tout en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants sans tenir compte de la classe dans la forme soumise à l'assemblée, ce rapport devant être annexé au présent acte pour être enregistré avec lui; et en conséquence, modifier l'article 5.2, second paragraphe en y remplaçant la référence "dans un délai de cinq ans à compter du 31 décembre 2007" par "dans un délai de cinq ans à compter du 23 avril 2008".

Pour:

- vingt-huit mille cinq cents (28.500) Actions Ordinaires
- cent (100) Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe A

Contre: 0 /

Abstention: quinze mille neuf cents (15.900) Actions Privilégiées avec Droit de Vote de Classe A.

Les résolutions précédentes ont également été approuvées par l'accord unanime des Actions Privilégiées sans Droit de Vote.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: J. MOON, P. RECKINGER, S. HAUSEWELL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17814. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065911/242/258.

(080073701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Las Ventanas Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.308.

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAS VENTANAS ENTERPRISES S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 612 du 15 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 100.308, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian WERLE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "LAS VENTANAS ENTERPRISES S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "LAS VENTANAS ENTERPRISES S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Monsieur Claude FABER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Capiaux, C. Werle, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008, LAC/2008/15613. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008065906/227/68.

(080073781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

**GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EREF International 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

In the year two thousand eight, the twenty-fifth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EREF INTERNATIONAL 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 117 205 (the Company). The Company has been incorporated on June 9, 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1562 of August 17, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended the last time September 6, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2356 of October 19, 2007.

There appeared:

GOOD ENERGIES ASSETS FUND L.P. (previously known as ENGLEFIELD RENEWABLE ENERGY FUND L.P.), a limited partnership registered in England under the Limited Partnership Act 1907 (registered number LP 010029) with registered office at Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Claire Marie Darnand, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into GEAF International 1 S.à r.l. and subsequent amendment of article 3 of the Articles.

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into GEAF International 1 S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 3 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company exists under the name of "GEAF International 1 S.à r.l." "

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EREF INTERNATIONAL 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 205 (la Société). La Société a été constituée le 9 juin 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 17 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 6 septembre 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2356 du 19 octobre 2007.

A comparu:

GOOD ENERGIES ASSETS FUND L.P. (anciennement connu sous la dénomination de ENGLEFIELD RENEWABLE ENERGY FUND L.P.), un limited partnership enregistré en Angleterre selon le Limited Partnership Act 1907 (numéro de registre LP 010029) avec siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni (l'Associé Unique),

ici représenté par Maître Claire Marie Darnand, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en GEAF International 1 S.à r.l. et modification subséquente de l'article 3 des Statuts.

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en GEAF International 1 S.à r.l. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société existe sous la dénomination "GEAF International 1 S.à r.l."."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: C. M. DARNAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17823. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065474/242/90.

(080073179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Luxyard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Crusader Sarl).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.507.

In the year two thousand eight, on the seventh day of April.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on April 7th, 2008.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Crusader Sarl having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (the "Company"),

incorporated by a deed of the undersigned notary on February 27th, 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Luxyard S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The Company shall exist under the name "Luxyard S.à r.l."."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 avril 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Crusader Sarl avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en Luxyard S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de "Luxyard S.à r.l.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER. P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, Relation: LAC/2008/15353. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008065101/206/69.

(080072884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.